

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Aberdeen Global II - Global High Yield Bond Fund I-2 Base Currency Exposure EUR Acc LU1016766096

Un compartiment de Aberdeen Global II qui est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV). Aberdeen Global Services S.A. est la Société de gestion.

Objectifs et politique d'investissement

Pour obtenir une combinaison de revenus et de croissance en investissant principalement dans des obligations (qui sont similaires à des emprunts rapportant un taux d'intérêt fixe ou variable) émises par des sociétés dans le monde entier. Les obligations auront typiquement des notations plus basses, selon la définition des agences internationales qui attribuent ces notations; celles-ci peuvent produire des taux d'intérêt plus élevés que les obligations ayant des notations plus élevées. Le Fonds s'adresse aux investisseurs prêts à accepter un niveau élevé de risque.

Nous pouvons utiliser des techniques d'investissement (y compris les produits dérivés) visant à protéger et accroître la valeur du Fonds et à gérer les risques du Fonds. Les produits dérivés, tels que les contrats à terme, les options et les swaps, sont liés à la hausse et à la baisse d'autres actifs. En d'autres termes, ils « dérivent » leur cours à partir d'un autre actif. Ils peuvent générer des rendements quand les cours des actions et/ou les indices chutent.

Recommandation: Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans cinq ans.

Les catégories d'actions exposées à une monnaie de base sont classées dans des catégories qui dépendent de l'exposition du Fonds à la Monnaie de base.

En règle générale, vous pouvez acheter et vendre des actions du Fonds tout jour ouvré au Luxembourg jusqu'à 13h00 CET. Veuillez consulter le site www.aberdeen-asset.com pour connaître les jours fermés aux transactions.

Les revenus provenant des investissements dans le Fonds seront capitalisés dans la valeur de vos actions.

Des informations complémentaires sur les objectifs et la politique d'investissement du Fonds sont disponibles dans le Prospectus du Fonds.

Profil de risque et de rendement

Le tableau d'indicateur de Risque et de Rendement décrit la position du Fonds en termes de risque et de rendement potentiels. Plus la position est haute, meilleur est le rendement potentiel mais plus grand est le risque de perdre de l'argent. Le tableau s'appuie sur des données précédentes ; il peut évoluer dans le temps et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La partie grisée dans le tableau ci-dessous montre la position du Fonds d'après l'indicateur de Risque et de Rendement.

Typiquement, à rendement
moindre,
risque moindre

Typiquement, à rendement
meilleur,
risque supérieur



• Ce Fonds est classé en catégorie 4 parce que les fonds de ce type ont connu des hausses et des baisses moyennes de leur valeur, dans le passé. • Veuillez noter que même la catégorie de risque la plus basse peut vous faire perdre de l'argent et que des circonstances de marché extrêmes peuvent vous occasionner des pertes sévères dans tous les cas. L'indicateur ne prend pas en compte les risques suivants d'investissement dans ce Fonds: • Le fait d'investir au niveau international peut apporter des rendements supplémentaires et diversifier les risques. Cependant, les fluctuations des taux de change peuvent avoir un effet positif ou négatif sur la valeur de votre investissement. • Les obligations sont affectées par les changements des taux d'intérêts, l'inflation et une baisse de la solvabilité de l'émetteur de l'obligation. Le portefeuille du Fonds peut être considérablement exposé aux obligations qui reçoivent généralement une notation plus faible. Les obligations qui produisent d'habitude un niveau de revenus plus élevé comportent également un risque accru élevé puisqu'il est possible que les émetteurs ne soient pas en mesure de verser les revenus des obligations comme promis ou ne parviennent pas à rembourser le montant du capital utilisé pour acheter l'obligation. Lorsqu'un marché obligataire comporte un faible nombre d'acheteurs et/ou un nombre élevé de vendeurs, il peut être plus difficile de vendre des obligations particulières à un prix anticipé et/ou dans un délai raisonnable. • Le Fonds peut utiliser des produits dérivés afin d'atteindre les objectifs d'investissement ou se protéger contre les variations des cours et des devises. Ceci peut entraîner des pertes ou des gains qui sont supérieurs aux montants initialement investis. • Les obligations convertibles contingentes peuvent être converties automatiquement en actions ou être l'objet d'une réduction de valeur si la solidité financière de l'émetteur diminue d'une manière déterminée. Cela peut aboutir à des pertes substantielles ou totales de la valeur de l'obligation. • Le Fonds présente une exposition importante à une devise, augmentant sa volatilité de prix potentielle. • Les catégories d'actions exposées à une monnaie de base ont pour objectif de vous fournir un rendement qui soit aussi proche que possible des performances de base de la devise d'un Fond, en réduisant l'effet des variations du taux de change entre la monnaie de base du Fonds et la monnaie de la catégorie d'actions. Ce risque de change n'est pas lié aux positions de la monnaie dans le portefeuille de placement du Fonds et pourrait par conséquent avoir un impact sur votre rendement. De plus, il est important de noter que les techniques utilisées dans cette catégorie d'actions ont des coûts d'opération qui réduiront la valeur de votre investissement.

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|-------|
| Frais d'entrée | 6,38% |
| Frais de sortie | 0,00% |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés sur le Fonds sur une année

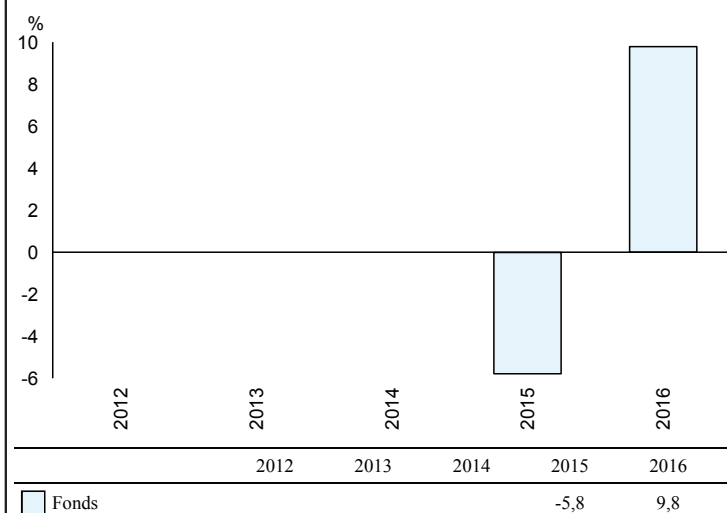
| | |
|----------------|-------|
| Frais courants | 0,75% |
|----------------|-------|

Frais prélevés sur le Fonds dans certaines conditions spécifiques

| | |
|---------------------------|-------|
| Commission de performance | 0.00% |
|---------------------------|-------|

- Frais de transfert (concernant le transfert dans le Fonds à partir d'un autre fonds) 1,00%.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent les coûts d'achat ou de vente des actifs pour le Fonds (à moins que ces actifs ne soient des actions d'un autre fonds).
- Quant aux frais d'entrée, ces frais peuvent également être appliqués aux échanges.
- Quant aux frais de transfert, le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être appliqué d'après les conditions du Prospectus. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais : vous devriez en parler à votre conseiller financier. Pour de plus amples informations à propos des frais, veuillez consulter le Prospectus du Fonds. Le chiffre représente les frais courants au 31/12/2016.

Performances passées



- Vous devriez être conscients que les performances passées ne représentent pas une indication fiable pour les performances futures.
- Date de lancement des Fonds : 08/05/2012.
- Date de lancement de la catégorie d'actions/de parts : 05/03/2014.
- Les performances sont calculées en EUR.
- Les performances se fondent sur la valeur nette de l'actif du Fonds à la fin de chaque année, déduction faite des frais annuels à l'exception de tous frais initiaux.

Source : la société FE 2017

Informations pratiques

- Ce document décrit seulement une catégorie d'actions et d'autres catégories d'actions sont disponibles. Les investisseurs peuvent transférer leur investissement dans un autre compartiment de Aberdeen Global II. Veuillez consulter le Prospectus du Fonds pour obtenir des informations complémentaires.
- Des informations complémentaires sont disponibles gratuitement à propos du Fonds, y compris son Prospectus* et les derniers rapports annuels et semestriels**, auprès de Aberdeen Global Services S.A. ('AGS'), 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone: (+352) 46 40 10 820 Courriel: aberdeen.global@aberdeen-asset.com. D'autres informations pratiques, y compris les valeurs liquidatives actuelles des actions pour le Fonds, sont disponibles sur www.aberdeen-asset.com.
- Le Prospectus, les Rapports annuels et intermédiaires couvrent tous les fonds compris dans Aberdeen Global II. Bien que Aberdeen Global II constitue une seule entité légale, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce Fonds.
- Le Dépositaire et l'Administrateur du Fonds est BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg.
- La législation fiscale de Luxembourg peut avoir un effet sur votre situation fiscale personnelle.
- La responsabilité de AGS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- Ce Fonds est agréé à Luxembourg et réglementé par le CSSF. AGS est agréé à Luxembourg et réglementé par le CSSF.
- L'agent payeur et représentant en Suisse est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse. Le Prospectus, les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur, le Mémoire et les Statuts de l'Association, les rapports annuels et intermédiaires peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.
- Les détails de la politique de rémunération mise à jour en vertu de la Directive OPCVM V, y compris, sans limitation, une description de la méthode de calcul des rémunérations et avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, y compris la composition du Comité de rémunération, sont disponibles sur www.aberdeen-asset.com sous «Documentation» et une version papier sera tenue à disposition sans frais sur demande auprès de la Société de gestion.
- *Disponibles en anglais, français, allemand, italien et espagnol, **Disponibles en français et en anglais.